

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 55 (1958)
Heft: 11

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cé, d'une plume alerte et précise, ses observations nous apportant confirmation de sa valeur. Au surplus, il y a joint la chaleur de son cœur enthousiaste, communiquant son assurance à tous ceux qui, à ses côtés, ont l'occasion de se consacrer passionnément à la culture de l'abeille.

Je lui dois personnellement un hommage de grande estime, d'amitié et de profonde gratitude. Toute son œuvre est l'aboutissement de l'ouvrage accompli avec probité, maîtrise et ténacité dans l'ombre chaude du rucher ou du cabinet de travail.

Puisse ce cher ami — toujours présent pour faire plaisir à autrui au moment où on en sent le besoin — chercheur infatigable, continuer longtemps encore son agréable pèlerinage au subtil domaine de l'art apicole et nous communiquer ses fécondes expériences.

Aristeus.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

† Arthur Jolissaint

Le 5 octobre dernier, un très nombreux cortège d'amis et de connaissances conduisait à sa dernière demeure M. Arthur Jolissaint, parqueteur. Né à Réclère en 1882, il fut tenté très jeune par la passion des abeilles. Ce fut un sociétaire zélé assistant jusqu'à ces dernières années à la plupart de nos réunions. Il fut toujours un vrai bout en train, réussissant à déridier les plus moroses. En apiculture, ce fut un novateur. En effet, ce fut lui qui, en Ajoie, tenta un des premiers l'expérience des grandes cellules. Je me rappelle une réunion tenue à son rucher, où notre ami se fit un plaisir de nous donner connaissance du fruit de ses expériences. C'était un ouvrier connu et apprécié, père d'une famille nombreuse à laquelle il se dévoua sans compter.

Nous présentons à sa famille au nom de la Société d'apiculture d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, ainsi qu'en notre nom personnel, nos condoléances les plus émues.

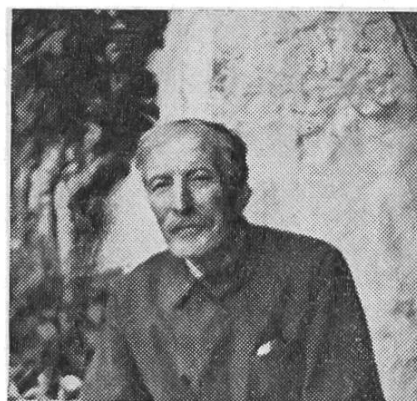
† Paul Auroi : 1886 - 1958

Orvin, village situé dans la petite vallée qui porte son nom, est en deuil.

Ce jour, nous sommes réunis pour rendre les derniers honneurs à M. Paul Auroi, né le 24 septembre 1886, décédé samedi après-midi, le 18 de ce mois, un citoyen aimé de toute la population d'Orvin.

En ma qualité de président de la Société d'apiculture « Pied du Chasseral », et au nom de ses amis apiculteurs, je me fais un devoir d'apporter ici quelques paroles de réconfort à Mme Auroi-Aufranc.

Paul Auroi fut un des membres fondateurs de notre section. Dès son jeune âge — il avait alors 12 ans — initié par feu M. Schwarz, instituteur, à Orvin, il se procura avec ses petits sous une ruche d'abeilles. Aimant ses avettes, il sut donner de l'extension à son rucher. Arboriculteur et apiculteur, deux dons qui l'honoraient, notre ami Paul ne se départit jamais de sa tâche. Il y a quelques années, sa santé chancelante l'obligea à abandonner son train de culture. Dès ce moment, il s'adonna entièrement



à ses chères abeilles. En 1950, nous le trouvons inscrit dans le « Livre d'Or » de la Société romande d'apiculture. Honneur à ce brave qui a œuvré pour le bien de tous.

Paul Auroi restera pour nous un ami sincère, un apiculteur enthousiaste et averti. Il ne se trouvait heureux qu'avec ses avettes. C'était aussi un excellent sociétaire qui se déplaçait souvent pour assister à nos assemblées. Tous, nous garderons de lui le meilleur souvenir. A ses proches parents va toute notre sympathie et particulièrement à Mme Auroi, qui fut sa chère compagne de tous les jours, si compréhensive et si bonne.

Au revoir, cher ami Paul, repose en paix.

Société d'Apiculture Pied du Chasseral : C. B.

† Léonce Sudan



Le 7 septembre, on conduisait à sa dernière demeure Léonce Sudan, de Vuisternens-en-Ogoz, qui habitait Marly depuis l'année dernière.

Avec lui, disparaît un excellent apiculteur que la longue pratique et les nombreuses expériences avaient conduit au succès.

Notre ami Sudan était né en janvier 1892 dans son village d'origine. Il avait appris le métier de sellier qu'il pratiqua à Vuisternens et plus tard au Mouret où il était venu se fixer. Il habita aussi, longtemps, le village de Montévrax. Aimant la grande nature, il avait quitté son métier pour se faire bûcheron. Dès lors, la forêt et la montagne furent sa passion.

Il épousa en 1917 Alice Etienne qui lui donna 7 filles et 3 fils. Par son exemple, il inspira à tous l'amour du travail et de la simplicité. L'une

de ses filles se consacra à la vie religieuse.

Léonce Sudan déploya une grande activité dans les sociétés locales. Nous le trouvons membre du Syndicat chrétien dont il était l'un des fondateurs. Il fit partie de la fanfare du Mouret comme membre actif, puis passif. Cependant, ce fut au rucher que Léonce trouvait le meilleur repos et le plus complet délassément. Il aimait les abeilles avec passion et avait de belles aptitudes apicoles. Propriétaire d'un petit pavillon, il le transporta à Marly, auprès d'un collègue apiculteur et, fatigué par une vie de dur labeur, il y passait de longues heures dans le calme et la tranquillité. C'est encore dans son rucher qu'il fut terrassé par une attaque, dont il ne devait pas se remettre, hélas ! Le 5 septembre, il rendait le dernier soupir à l'hôpital cantonal, et le 7, par une belle journée d'automne, ses parents et ses amis l'accompagnaient au cimetière de sa nouvelle paroisse.

La section de Marly, dont il était devenu membre, n'oubliera pas Léonce Sudan. Son sympathique visage encadré d'une magnifique barbe, le costume d'armailles qu'il portait avec fierté, sa simplicité, son langage au patois savoureux, tout chez lui dénotait son attachement au pays fribourgeois qui l'avait vu naître, à ses coutumes et à ses croyances.

Que sa famille trouve dans ces lignes la vive sympathie des apiculteurs de la région !

Le Comité.

CAFÉ RESTAURANT VAUDOIS

Riponne-Valentin **Lausanne**

Mets et vins connus au loin

Téléphone 23 63 63

R. Hottinger

Communiqués

Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture

Caisse Nosèma : Il est rappelé aux membres que la cotisation de Fr. 0.30 par colonie doit être payée jusqu'au 30 novembre, dernier délai, au compte de chèques IV b 1655, La Chaux-de-Fonds. Adhérez à cette caisse, vous ferez œuvre de solidarité tout en limitant vos propres risques.

Le caissier : R. Berger.

Côte Neuchâteloise

L'assemblée générale annuelle du 26 janvier 1958 a fixé la cotisation pour 1959 à **Fr. 10.**— comme pour ces dernières années. Les bulletins de versements postaux ont été adressés le 17 octobre 1958 à chaque membre. Toute cotisation non-payée le **6 novembre 1958** sera prise en remboursement avec une surtaxe de Fr. 1.— pour frais de port, etc.

En respectant le délai de paiement, les sociétaires s'éviteront les frais supplémentaires tout en facilitant la tâche ingrate du caissier.

Un chaleureux merci à tous ceux qui feront preuve de compréhension.

Le caissier : Willy Keiser, Carrels 19, Peseux.

Comptes rendus

Société apicole de Marly et environs

Avec la course à Aarberg et la visite de la sucrerie, la Société apicole de Marly et environs mettaient un point final, samedi 18 octobre dernier, à une saison riche en activités.

A partir des premiers beaux jours de printemps, chaque mois vit nos apiculteurs se rassembler pour échanger leurs connaissances et s'instruire. C'était tout d'abord une réunion à Marly chez le secrétaire de la société, puis la traditionnelle sortie-promenade chez nos collègues valaisans du val de Bagnes avec visite du barrage et de l'usine électrique de Mauvoisin, puis une séance d'élevage au rucher du vice-président de la société à Marly, la visite du rucher de M. P. Michel, à Ecuwillens. Juillet ramenait les membres à la station de fécondation de Coppi avec une conférence très fouillée de M. l'Abbé R. Dubey, enfin M. et Mme Schorderet accueillaient leurs amis apiculteurs à Montévrax.

Un grand merci à tous ceux qui se sont dévoués pour organiser des sorties attrayantes, à ceux qui se sont ingéniés par leurs conférences à les rendre instructives, et à ceux qui n'ont pas hésité à mettre leur rucher... et même plus à la disposition des visiteurs. Qu'ils servent d'exemple !

La première façon d'exprimer votre satisfaction envers le comité de la société est de vous acquitter sans tarder du montant de votre cotisation (Fr. 10.-). Vous éviterez des pertes de temps à notre caissier et il vous en sera très reconnaissant.

Convocations

Section des «Alpes»

Le comité a fixé l'assemblée générale statutaire d'automne au **dimanche 23 novembre 1958, à 14 heures, à Villeneuve, Café de la Truite** (local devenu habituel et familier).

Ordre du jour : 1. Admissions et démissions. — 2. Procès-verbal de l'assemblée du 8 juin dernier, tenue à Ollon. — 3. Comptes de l'exercice 1957-1958 : rapport du caissier et des vérificateurs. — 4. Election d'un membre et d'un

suppléant à cette commission de vérification des comptes (Statuts, art. 52). — 5. Communications du comité. — 6. Divers et propositions individuelles.

Sitôt après cette brève séance administrative, la parole sera donnée à M. le Dr O. MORGENTHALER qui a bien voulu consentir à nous honorer de sa présence et à nous entretenir du problème si complexe encore de

« Les facteurs de la production du miel »

Nul doute que la longue carrière et la riche expérience ne permettent à notre ancien directeur du Liebefeld de traiter ce sujet capital avec maîtrise et compétence.

Ce communiqué fournit l'occasion de rappeler les *apports sur le bureau*, un peu délaissés. Il y a longtemps que nos ingénieux bricoleurs ne nous ont gratifiés d'une trouvaille. Et les questions des *jeunes*? A réveiller également. Et puis, il convient de recommander encore et toujours le *recrutement* auquel chacun est en mesure de coopérer. C'est même cette propagande d'homme à homme qui se révèle la plus efficace. En cela, ne jamais perdre courage.

Que tous nos membres ainsi que les sympathisants à l'apiculture (il en existe), se donnent donc rendez-vous à Villeneuve, le 23 novembre. Sans crainte d'un démenti, on peut assurer que nul ne regrettera son déplacement.

Pour le comité : Ed. Fankhauser, présid.

N. B. : Il s'agira aussi, bientôt, de donner une suite prompte autant que favorable aux appels accompagnés d'un formulaire de chèque, invitant à renouveler la cotisation annuelle, celle de 1959. Vouï, déjà ! La marche du Temps est inexorable. Et, au même rythme rapide, s'envolent nos années et... nos vies.

Société d'Apiculture de Lausanne

Les prochaines réunions amicales sont fixées aux *samedis 15 novembre et 6 décembre*, à 20 h. 30, au local habituel, Hôtel de la Cloche, Grand-Pont 8.

En novembre, le sujet apicole « Principes à appliquer pour l'établissement et la direction d'un rucher rentable » sera introduit par notre jeune et actif membre, M. Bonjour.

Quant à la séance de décembre, le sujet sera annoncé dans le No 12 du Journal.

Gobelets-souvenirs de la Réunion de la Romande : Il en reste une provision assez importante ; pour en obtenir, s'adresser à M. Louis Grenier, caissier, Chailly-Lausanne.

Cotisation 1959 : Elle est fixée comme suit : membres 10 fr. ; vétérans 7 fr. 50 ; membres amis 2 fr. 50, à verser au compte de chèques postaux, Société d'Apiculture, Lausanne, II 6724, avant le 15 novembre. Passé ce délai, les cotisations impayées seront prises en remboursement, avec majoration de 0,50 fr. pour frais.

Le Comité.

Société Genevoise d'Apiculture

Réunion amicale mensuelle, lundi 10 novembre 1958, au local Café de la Grappe Genevoise, rue de Cornavin 4, à 20 h. 30 précises.

Assemblée générale annuelle

La date de cette assemblée est fixée au dimanche 16 novembre 1958, à 15 heures précises. Hôtel de Genève, 27 rue des Pâquis. Une circulaire vous renseignera ultérieurement. Pour faciliter le travail du boursier, nous vous prions de bien vouloir régler rapidement vos cotisations annuelles de Fr. 10.— Votre comité compte sur une forte participation.